

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 9 octobre 2019

PRESENTS : M. MASSION, Maire, Mme DUBOIS, M. ROULY, Mme GUILLEMIN, M. ROSAY, Mme MAILLET, Mme PLATE, M. EZABORI, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire. M. TAILLEUX, M. BOUTEILLER, Mme DUNET, M. TERNATI, Mme THEBAULT, Conseillers Municipaux Délégués.

Mme ARSENE IBERT, Mme PLOQUIN, Mme VENARD, Mme RIDEL, Mme QUINIO, Mme FERON, M. ASSE, Mme ANGLEZI, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. MARUT, M. BERENGER, Adjoints au Maire.

M. BACHELAY, Mme BERENGER, Conseillers Municipaux Délégués.

M. PREPOLESKI, M. BRUNEAU, Mme CLUZAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : M. SYLLA, M. BONNEAU, Mme PLANQUOIS EL HOCINE, M. FORFAIT, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRES DE SEANCE : M. EZABORI, Adjoint au Maire, assisté de Mme TARANTINI, Rédactrice juridique.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Présents : 21

Nombre de Votants : 28 (7 pouvoirs).

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

La loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en son article 107 ainsi que le décret n° 2016-841 sont venus étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux élus et aux citoyens. Ce rapport doit donc permettre d'éclairer sur les grands équilibres budgétaires préalablement au vote du budget.

Ce rapport est soumis au Conseil Municipal et sera transmis aux services métropolitains et préfectoraux.

Conformément aux dispositions législatives rappelées ci-dessus, le Rapport d'Orientation Budgétaire doit répondre à plusieurs objectifs :

- Informer les élus de la situation budgétaire de la commune avec une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de la commune.
- Présenter la structure et l'évolution des frais de personnel et des effectifs avec leur évolution prévisionnelle, l'exécution des dépenses dédiées, les rémunérations et le temps de travail.
- Permettre de discuter des orientations budgétaires et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Partie 1 – Les éléments du contexte

Le contexte national

Le contexte économique national demeure fragile. En septembre, dans son dernier rapport, l'OCDE s'attend à une croissance mondiale « la plus faible depuis la crise financière avec des risques qui continuent de monter ». La France, selon lui, atteindrait une croissance de 1,3% en 2019 (sans changement) et ralentirait à 1,2% en 2020. Cette situation va continuer à impacter l'emploi et le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Le gouvernement lance des réformes, au moment même où le secteur communal entre en période électorale avec de grandes incertitudes. Le feuilleton de la réforme de la taxe d'habitation perdure, alors que l'avenir des dotations n'est pas non plus arrêté. Dans ce cadre, la Ville de Grand Quevilly entend bien poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses publiques tout en maintenant son taux d'investissement et en apportant une réponse moderne, durable et appropriée aux besoins des habitants.

La situation locale et les besoins du territoire

La Ville de Grand-Quevilly compte, en 2019, 25 897 habitants et fait partie des rares communes du département qui gagne encore des habitants (25 652 en 2017), ce qui résulte des récentes opérations de construction sur la ville (Matisse, Champlain, Auriol) et marque son attractivité au sein de la Métropole Rouen Normandie grâce à la qualité des services publics locaux, ainsi qu'à la vitalité des associations et du tissu économique.

Cette dynamique démographique complète la photographie de notre commune, qui se caractérise traditionnellement par l'importance de son parc locatif social (67,3 % des logements) et une population composée majoritairement d'ouvriers, d'employés et de retraités.

A noter que 29,6% de la population a plus de 60 ans, ce qui est supérieur de 5 points à la moyenne nationale et invite à une attention particulière envers ce public comme envers les enjeux intergénérationnels.

L'évolution du budget communal

Pour rappel, le Budget Principal 2019 de la Ville se décomposait comme suit :

(Hors mouvements d'ordre)	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	34 908 387 €	34 908 387 €
INVESTISSEMENT	8 696 712 €	8 696 712 €
TOTAL	43 605 099 €	43 605 099 €

Les résultats de fonctionnement des exercices précédents s'établissaient ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
2014	35 899 285.69 €	37 616 392.43 €	1 717 106.74 €
2015*	34 283 602.86 €	36 406 204.54 €	2 122 601.68 €
2016	35 450 964.99 €	38 000 702.58 €	2 549 737.59 €
2017	35 993 350.48 €	39 656 802.55 €	3 663 452.07 €
2018	38 466 359.24 €	42 795 530.39 €	4 329 171.15 €

(*) Transfert à la Métropole Rouen Normandie de la compétence « voirie » et des personnels dédiés

Concernant l'investissement, les résultats (hors restes à réaliser) étaient les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
2014	7 773 455.43 €	10 808 034.23 €	3 034 578.80 €
2015	7 273 920.35 €	10 137 930.30 €	2 864 009.95 €
2016	6 231 125.71 €	10 645 392.36 €	4 414 266.65 €
2017	11 877 430.61 €	11 349 671.25 €	-527 759.36 €
2018	9 626 594.31 €	12 855 456.10 €	3 228 861.79 €

A/ La section de fonctionnement

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (hors résultat antérieur, opérations d'ordre et produits exceptionnels) s'élèvent à un montant total de 35 534 991,17€.

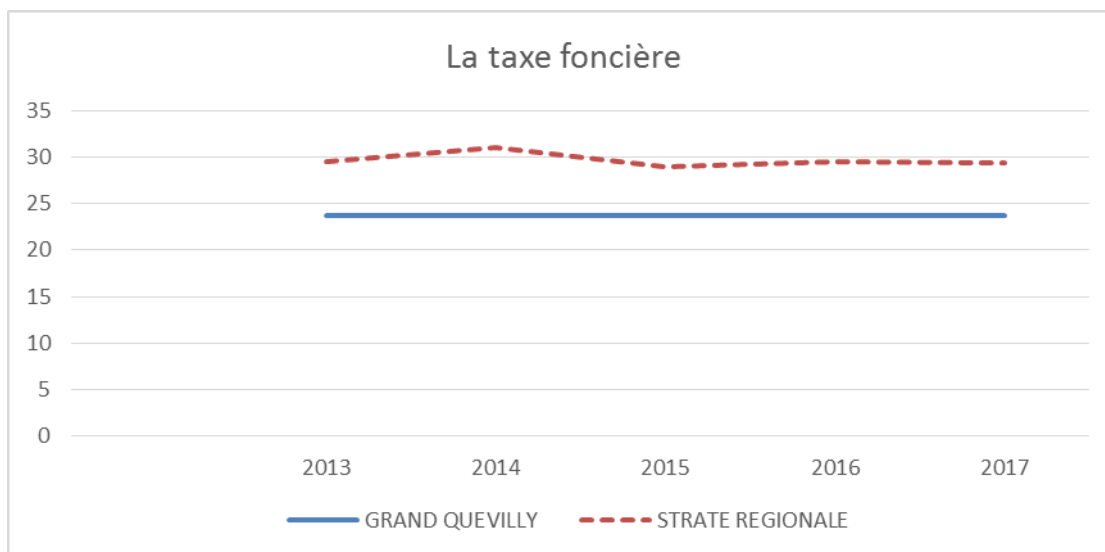
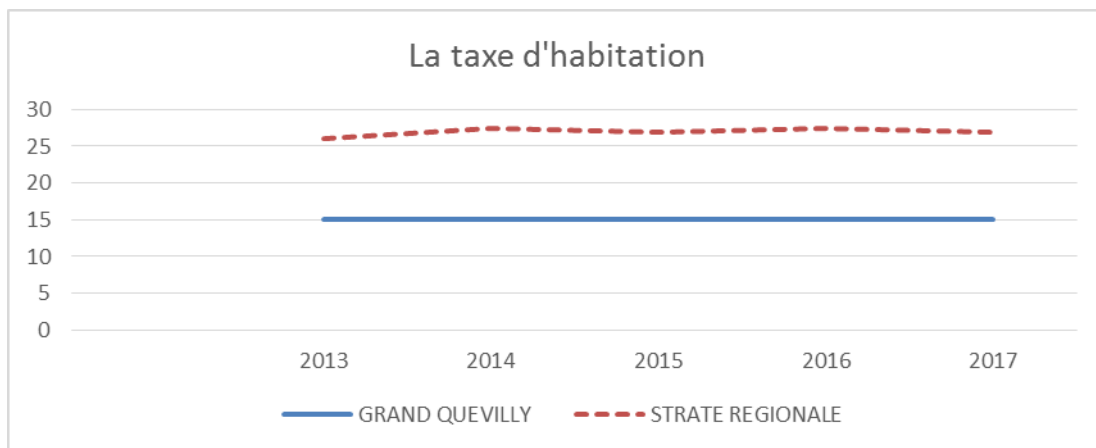
EXERCICE 2018	MONTANTS
Produit des impôts communaux	13 937 271.00 €
Compensations TH/TF	641 067.00 €
Dotation Globale de Fonctionnement	7 194 054.00 €
FNGIR et DCRTP	335 095.00 €
Attribution de compensation Métropole	6 981 112.00 €
FPIC	319 236.00 €
Fiscalité indirecte communale	1 171 009.97 €
Autres recettes	4 956 146.20 €

- **La fiscalité :**

L'engagement de l'équipe municipale pour la mandature de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale est respecté, soit :

- * Taxe d'habitation : 14,99 %
- * Taxe foncière sur le bâti : 23,76 %
- * Taxe foncière sur le non-bâti : 46.33 %

Pour la 11^{ème} année consécutive, ces taux n'augmenteront pas.

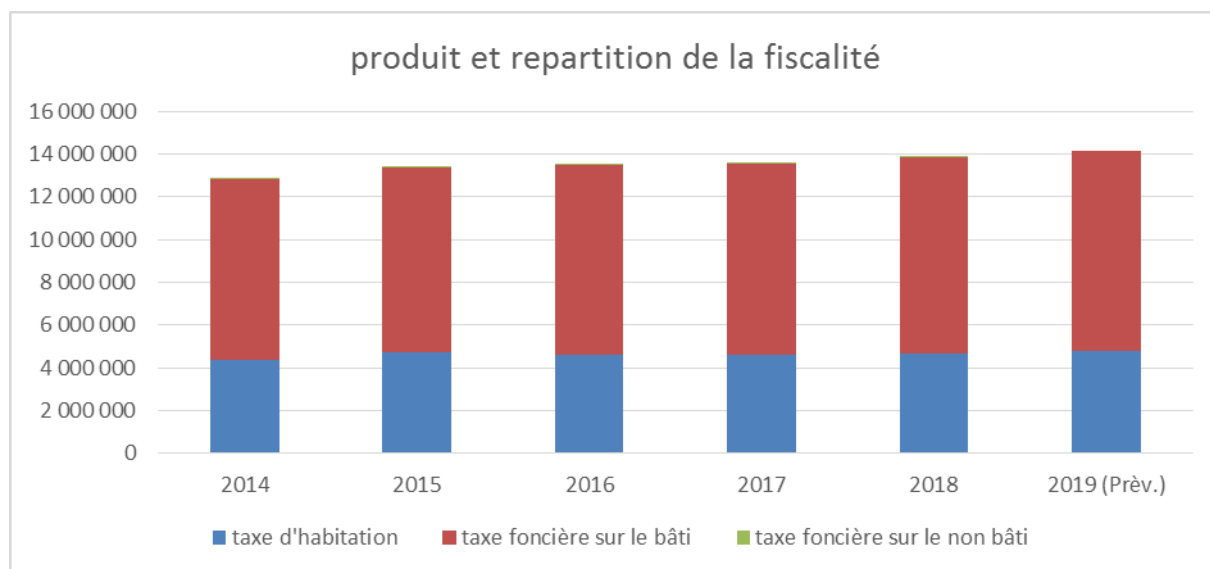


Le produit des impôts pour 2018 se décomposait comme suit :

Taxe d'habitation	4 682 544 €
Taxe foncière sur le bâti	9 179 669 €
Taxe foncière sur le non bâti	39 182 €
TOTAL Produit des impôts locaux	13 901 395 €

Malgré cette neutralisation des taux, l'évolution du produit annuel des impôts est régulière, compte tenu de la dynamique des bases (programmes immobiliers, revalorisation annuelle des valeurs locatives).

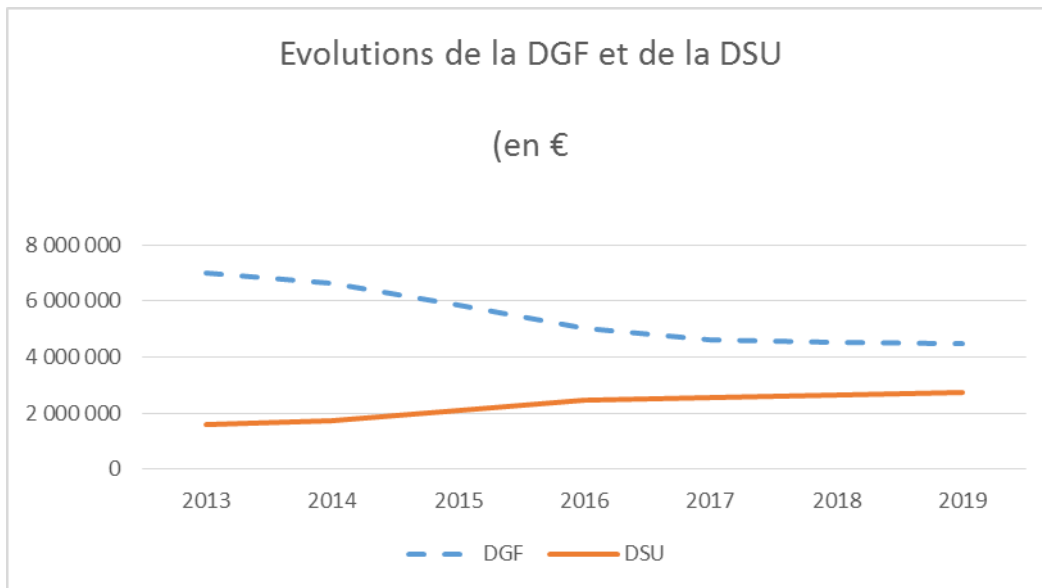
Pour 2019, le produit prévisionnel s'élève à 14 183 325€.



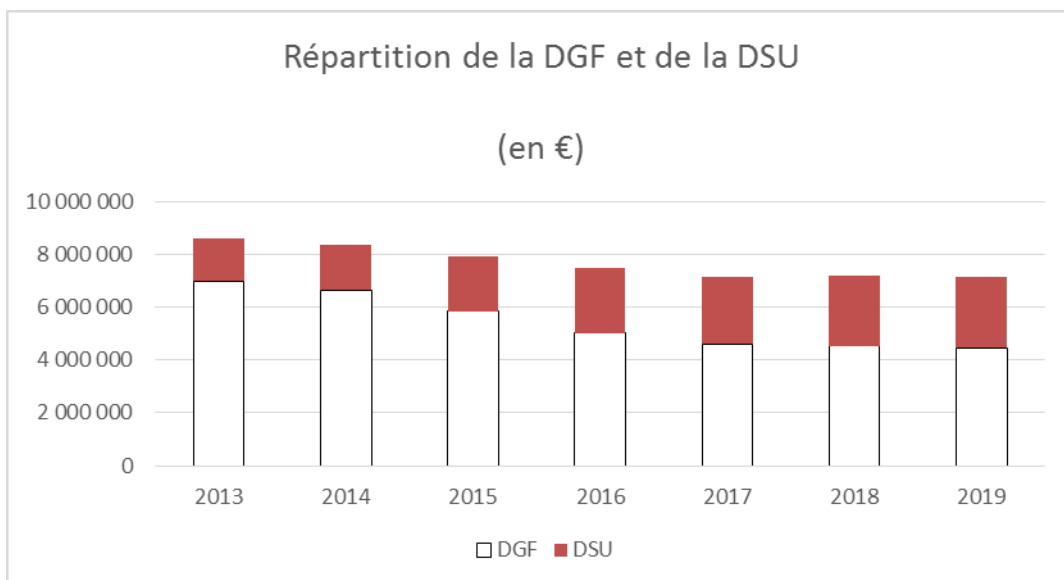
- **Les dotations de l'Etat :**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales. Elle comporte une part forfaitaire ainsi qu'une part de péréquation reversée aux collectivités les plus défavorisées : la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS).

En 2019, la commune a perçu 4 453 649€ au titre de la DGF part forfaitaire (4 540 605€ en 2017) et 2 722 527€ pour la DSU-CS (2 653 449€ en 2017), soit un total de 7 176 176€. Le montant de la dotation globale est en diminution régulière, du fait des décisions du gouvernement. Sa diminution a partiellement été compensée par une augmentation de la DSU-CS.



On constate néanmoins que le montant total est en diminution régulière.



- **La fiscalité indirecte communale :**

La répartition de son produit pour 2018 était la suivante :

Taxe additionnelle aux droits de mutation	341 473.24 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	408 485.78 €
Taxe d'accueil de VESTA	236 355.91 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	162 394.71 €
TOTAL	1 148 709.64 €

- **Les ressources de l'intercommunalité :**

La Métropole Rouen Normandie a été créée le 1^{er} janvier 2015 par le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014. Elle regroupe 71 communes et compte 498 822 habitants (référence INSEE au 1^{er} janvier 2018).

Celle-ci exerce des compétences élargies en agissant sur :

- Les services publics et d'intérêt général : gestion des transports en commun, des services de l'eau et de l'assainissement, gestion des déchets ménagers, de la distribution de l'énergie et des crématoriums ;
- Le développement économique et l'attractivité du territoire ;
- L'aménagement de l'espace : gestion de la voirie communautaire, de l'éclairage public et d'équipements culturels et sportifs ainsi que leur création. Pilotage des procédures d'urbanisme ;
- Le développement écologique dans le respect des engagements de la COP 21 ;
- Des actions culturelles pour tous en assurant la promotion du territoire et de ses sites touristiques.

Cette création a engendré un transfert de charges et produits entre la Métropole et chacune de ses communes membres. Une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) en date du 30 novembre 2015 a permis de fixer les montants d'une Attribution de Compensation positive (de la Métropole vers la commune), qui sont les suivants :

	Attribution de Compensation	Reprise de dette	Taxe d'aménagement CLECT du 5/05/2016	TOTAL
2015	6 171 914.00 €	123 287.00 €	- €	6 295 201.00 €
2016	6 171 914.00 €	113 443.00 €	67 729.00 €	6 353 086.00 €
2017	6 171 914.00 €	103 156.00 €	135 257.00 €	6 410 327.00 €
2018	6 171 914.00 €	92 405.00 €	180 609.00 €	6 444 928.00 €
2019	6 171 914.00 €	81 171.00 €	225 761.00 €	6 478 846.00 €

Cette attribution est complétée par une dotation de solidarité communautaire dans le but de favoriser la péréquation et renforcer la solidarité financière et fiscale entre les communes membres.

En 2017, un critère destiné à renforcer l'aide à l'enseignement artistique a été introduit pour une période de trois ans (de 2017 à 2019). En 2019, son montant s'est élevé à 628 589€.

Enfin, une troisième ressource financière en provenance de la Métropole concerne le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Mis en place par la Loi de Finances pour 2012, le FPIC est un mécanisme national de péréquation horizontale des ressources fiscales des groupements et de leurs communes. La Métropole Rouen Normandie a bénéficié pour la première fois du FPIC en 2015, les reversements au bénéfice de la commune étant les suivants :

ANNEE	MONTANTS
2015	282 518.00 €
2016	356 639.00 €
2017	308 203.00 €
2018	319 236.00 €
2019	321 561.00 €

En 2019, le territoire de la Métropole est toujours éligible mais reste proche du seuil d'éligibilité (720^e place sur 747 communes éligibles) et pourrait donc perdre ultérieurement le bénéfice de ce dispositif tout en restant contributeur.

- **Les autres recettes :**

On notera :

EXERCICE 2018	MONTANTS
Remboursements sur salaires	123 831.59 €
Produits des services	1 712 533.73 €
Produits des locations	1 089 844.84 €
Participations de la CAF	1 398 096.73 €
Autres participations (Etat, Région, Dept...)	370 592.41 €
TOTAL	4 694 899,30€

Parmi les produits des services, on notera :

EXERCICE 2018	MONTANTS
Produits de la restauration scolaire	718 635.17 €
Crèches - facturation des familles	282 689.58 €
Centre de loisirs - facturation des familles	173 140.36 €
Accueil ludo éduc. - facturation des familles	154 862.65 €
Produits des concessions	81 900.00 €
Autres produits	301 305.97 €
TOTAL	1 712 533,73€

Parmi les financeurs, la Caisse d'Allocations Familiales demeure le principal soutien financier de la Ville :

EXERCICE 2018	MONTANTS
Participation petite enfance	929 411.77 €
Participation Contrat Enfance Jeunesse	212 305.18 €
Participation Centres de Loisirs, Espace Jeunesse...	112 506.96 €
Participation accompagnement scolaire et périscolaire	143 872.82 €
TOTAL	1 398 096.73€

Toutefois, son volume d'intervention se restreint régulièrement.

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de la Ville, pour 2018, comme le montre le tableau suivant, sont consacrées aux charges de personnel (63%), aux charges à caractère général (21%) et aux subventions de fonctionnement (15%).

	2014	2015	2016	2017	2018
Charges à caractère général	6 925 635	6 016 970	6 821 364	6 297 250	6 920 776
Charges de personnel	18 872 924	18 168 963	17 789 475	18 568 765	18 603 089
Subventions de fonctionnement	4 502 002	4 555 500	4 507 522	4 416 404	3 540 220
Autres charges de gestion	410 148	405 122	389 602	420 855	415 522
TOTAL	30 710 709	29 146 555	29 507 963	29 703 274	29 479 607

La Municipalité, prenant en compte la stagnation du niveau des recettes, s'est imposée un effort de maîtrise de ses charges à caractère général, tout en garantissant un haut niveau de services publics dans tous les domaines : solidarités, éducation, culture, jeunesse, environnement, police municipale, etc.

Un effort de réduction des achats est systématiquement exigé des services municipaux.

- **Les subventions de fonctionnement**

Elles sont stabilisées et se répartissent de la façon suivante :

EXERCICE 2018	MONTANTS
Centre Communal d'Action Sociale	1 000 000.00 €
DSP Piscine	748 333.00 €
DSP Théâtre	674 000.60 €
Associations	580 013.00 €
Ecole de Musique	436 362.00 €
Amicale du Personnel Communal	31 000.00 €
Autres	70 511.88 €

Des conventions d'objectifs pluriannuelles sont signées avec l'Amicale Laïque Césaire Levillain, l'Amicale laïque Bastié Calmette Salengro, l'EmAG, l'Espadon, le Stade de Grand Quevilly, le Grand Quevilly Football Club, le Judo Club et le Tennis Club. Elles sont complétées annuellement des montants attribués par le Conseil Municipal.

La Municipalité a fait le choix de la gestion déléguée pour l'exploitation de deux équipements municipaux :

- La gestion et l'exploitation en affermage du théâtre Charles Dullin et du centre Marx Dormoy a été confiée à une association à compter du 1^{er} avril 2006. Elle a été renouvelée au même prestataire pour la période du 30 juin 2017 au 30 juin 2022 après une procédure de mise en concurrence.
- La collectivité a mis en place une délégation de service public en affermage pour la gestion du centre nautique à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle est confiée à un prestataire de droit privé et a été renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 après une procédure de mise en concurrence.

3- Les données relatives aux ressources humaines

- **Les effectifs et frais de personnel de la ville :**

En 2018, on compte 442 agents permanents et 17 non permanents pour un montant de frais de personnel de 18 603 089€.

ANNEES	EFFECTIFS		FRAIS DE PERSONNEL
	Permanents	Non permanents	
2014	479	21	18 872 924.00 €
2015	454	23	18 168 963.00 €
2016	449	17	17 789 475.00 €
2017	445	20	18 568 765.00 €
2018	442	17	18 603 089.00 €

- **Structure du personnel :**

En 2018, on dénombre 359 agents en catégorie C, 52 en catégorie B et 31 en catégorie A.

343 d'entre eux sont titulaires, 77 contractuels, 19 stagiaires et 3 en détachement.

343 travaillent à temps plein, 38 à temps partiel et 61 à temps non complet.

	2014	2015	2016	2017	2018
Catégorie A	34	33	30	30	31
Catégorie B	56	55	55	58	52
Catégorie C	389	366	364	357	359
Total	479	454	449	445	442

	2014	2015	2016	2017	2018
Titulaires	389	381	373	362	343
Contractuels	72	64	68	70	77
Stagiaires	15	6	5	9	19
Détachements	3	3	3	4	3

	2014	2015	2016	2017	2018
Temps plein	365	355	342	344	343
Temps partiel	30	26	33	33	38
Temps non complet	84	73	74	68	61

- **Temps de travail et heures supplémentaires :**

Jusqu'au 31 décembre 2018, le temps de travail était en pratique de 1 540 heures par an au total. Afin de répondre à l'obligation formulée par la Chambre Régionale des Comptes de se conformer à la durée annuelle légale de 1 607 heures, le Conseil Municipal a adopté, le 14 décembre 2018, un nouveau règlement relatif au temps de travail, applicable à compter du 1er janvier 2019.

7 404 heures supplémentaires ont été payées en 2018. Ce chiffre est en diminution par rapport à 2017 (10 359 heures).

Le nombre de jours d'absence moyen par agent s'élève à 38,93 jours en 2018, ce qui correspond exactement à la moyenne nationale.

Le nombre d'accidents de travail déclarés est de 52 (48 en activité et 4 sur le trajet). Il est en baisse, il était de 73 en 2018 (70 en activité et 3 sur le trajet).

B/ La section d'investissement

1- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement constituées :

- des opérations d'amortissements
- du fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

	Montants
2014	937 573.69 €
2015	892 751.51 €
2016	942 804.15 €
2017	634 693.75 €
2018	1 392 547.33 €

Cette recette correspond à la compensation, à un taux forfaitaire de 16,404% de la T.V.A., dont la Ville s'est acquittée pour ses dépenses d'investissement payées sur l'année n-1.

- Des produits de cession : En 2018, la Ville a conclu la vente du terrain dit des « subsistances militaires », destiné à accueillir des activités commerciales, pour la somme de 3 235 015 €.
- Des subventions d'équipement : Dans ce domaine, on notera la participation de la Métropole par l'intermédiaire du Fonds de Soutien aux Investissements communaux (F.S.I.C.) allant jusqu'à 25% du coût des projets retenus.

	Projets retenus	Montants attribués
2016	6	259 560.80 €
2017	12	997 297.75 €
2018	10	396 333.68 €

2- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors opérations d'ordre) s'élèvent en 2018 à 8 669 080,39 €.

	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'équipement	6 165 596 €	6 124 126 €	4 257 223 €	9 866 539 €	6 630 498 €
Subventions d'équipement	681 050 €	889 137 €	1 183 539 €	728 635 €	563 348 €

Les dépenses d'équipement, d'un montant important pour une commune de notre taille, sont la traduction des priorités politiques de la Municipalité et le reflet des engagements pris pour la mandature en 2014.

Elles portent sur l'ensemble des politiques suivantes :

- Le développement de la ville ;
- La sécurité ;
- La culture, le sport et la vie associative ;
- Le cadre de vie et l'environnement ;
- L'éducation et la jeunesse.

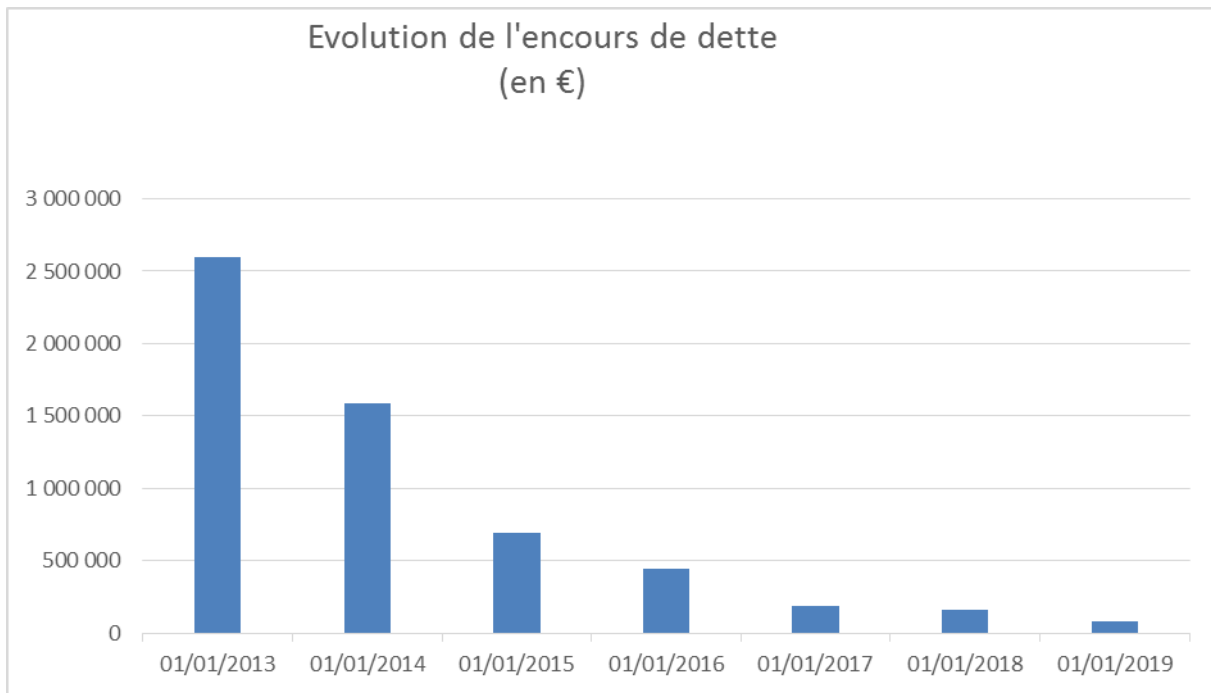
La société Quevilly Habitat, bailleur social, participe activement en partenariat avec la Municipalité à l'amélioration de qualité de la vie et de l'environnement des Grand-Quevillais. A ce titre, elle bénéficie du soutien financier de la Ville. Les subventions d'équipement qui lui sont attribuées correspondent au programme de réhabilitation pluriannuel de son parc de logements situés sur le territoire de la commune.

En 2018, le Conseil Municipal a autorisé l'attribution de subventions d'équipement pour les opérations suivantes :

• Réhabilitation de 50 logements « Ravenelles »	150 000,00€
• Halls des immeubles « Puy de Sancy, Silènes »	93 000,00€
• Sous-sols des immeubles « Anémones, Camélias Perce-neiges et Silènes »	98 000,00€
• Réhabilitation de 174 logements « Ibis, Cailles, Ducs »	522 000,00€
• Réhabilitation de 60 logements « Aigrettes et Goélands »	180 000,00€

C/ La dette

La dette s'élève à 79 401 € au 1^{er} janvier 2019, soit environ 3,11 € par habitant alors que la moyenne nationale est supérieure à 1 000 € pour les communes de la strate. Ce faible taux de dette est parfaitement sécurisé puisque classifié 1A par la charte Gissler (soit le niveau qui ne présente aucun risque).



Partie 2 – Les orientations budgétaires pour 2020

Les priorités politiques de la Municipalité

Pour faire de Grand-Quevilly une ville toujours plus proche, attractive, citoyenne, tranquille et éducative, la Municipalité confirme ses priorités telles qu'annoncées pour 2014-2020 :

- **L'aménagement des quartiers, l'entretien et la propreté et l'environnement** : cela se traduit par la rénovation des rues et des espaces, l'animation des quartiers et une dynamique globale d'amélioration du cadre de vie sur l'ensemble de la commune. Dans ce cadre, la Ville poursuit aussi ses actions durables (gestion raisonnée des espaces naturels, renforcement de la biodiversité, intégration des animaux et de la nature dans la ville, engagement dans la démarche Cit 'ergie) et liées à l'entretien des espaces publics. A ce titre, elle est signataire de la COP 21 - Accords de Rouen et développera les actions prévues dans son plan d'action présenté au conseil municipal en septembre 2018. On notera également l'accroissement de la flotte de véhicules électriques permettant de s'inscrire dans une démarche de développement durable.
- **La gestion maîtrisée des finances publiques, l'accompagnement vers l'insertion et la construction et la rénovation de logements.**
- **Les solidarités et la citoyenneté** : cela se traduit notamment par les actions du CCAS en faveur des seniors (label Ville amie des Aînés) et des personnes les plus fragiles. Grâce à des outils de solidarité active, la Ville poursuivra ses actions pour adapter l'aide au maintien à domicile. Elle améliorera aussi la mise en accessibilité des bâtiments municipaux.

- **La culture, le sport, le jumelage et la vie associative** : l'action dynamique des services vise une qualité de vie toujours améliorée pour tous. Des actions d'animation dans la ville (fêtes de quartier, Bakayades, Forum des Associations, Lire au Parc ...) sont organisées non seulement en lien avec le tissu associatif local (compétitions sportives, manifestations culturelles, actions de solidarité), mais aussi avec les équipements municipaux : médiathèque, théâtre, Maison des Arts, gymnases, stades, piscine.

Alors que le gouvernement a supprimé 120.000 contrats aidés, source essentielle dans la structuration des associations, notamment sportives et baisse de façon continue les dotations publiques en faveur du sport, le soutien financier de la ville de Grand Quevilly aux associations locales demeure constant et fiabilisé par convention.

- **La sécurité des personnes et des biens, la prévention et la santé**
La protection et la sécurité passent par la présence des agents dans chaque quartier avec des interventions de police municipale diverses et nombreuses (ilotage, opération tranquillité vacances, renforcement de la vidéo protection et mise en place de la vidéo verbalisation, partenariat avec la police nationale, etc.). La politique de prévention sera poursuivie au titre du partenariat qui lie la Ville et l'APRE avec des animateurs de rue afin de développer un accompagnement spécifique pour les jeunes Quevillais en situation difficile.

Une attention particulière sera portée à la santé et à l'accès aux soins en multipliant les opérations de prévention (Sport et Santé, Octobre rose).

- **La petite enfance, l'éducation et la jeunesse** pour préparer l'avenir. A ce titre, la Ville veille à proposer à tous les élèves une scolarité de qualité (soutien aux coopératives et aux projets d'école, dispositifs « journée au musée », « journée à la ferme », accueils ludo-éducatifs...). Les dispositifs de la Ville en faveur de la jeunesse (« Ville Amie des enfants » avec l'UNICEF, Relais Partenaires Jeunes dorénavant sans le soutien de la CAF, Quevilly Etudes Secondaires et Supérieures) seront poursuivis. Les actions d'animation et de prévention santé auprès du jeune public seront maintenues. Les conseils des jeunes et des Ados Citoyens poursuivront leurs actions visant à développer leur participation à la citoyenneté.

2. La traduction des priorités politiques en orientations budgétaires pour 2020

La préparation budgétaire 2020 se poursuit en reconduisant la stabilité des taux de fiscalité, toujours à un niveau nettement inférieur à la moyenne des villes de même taille.

Par ailleurs, certaines recettes de fonctionnement font l'objet d'hypothèses détaillées ci-dessous, dans la mesure où le débat parlementaire sur la loi de finances 2020 n'est pas encore entamé.

1. La section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

La préparation du budget municipal intervient dans un contexte de faible augmentation des recettes. Si le produit de la fiscalité directe locale poursuit sa progression du fait de la vitalité des bases, la progression des dotations de l'Etat est maintenant stoppée.

Les conséquences pour 2020 pourraient être les suivantes :

- La Dotation Globale et Forfaitaire ainsi que la Dotation de Solidarité Urbaine au global demeureront stables ;
- Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal, mécanisme de péréquation national entre intercommunalité, devrait permettre une recette de plus de 300 000 €.
- L'attribution de compensation communautaire restera stable en l'absence de nouveaux transferts de compétence vers la Métropole Rouen Normandie.
- La Dotation de solidarité ne connaîtra pas de grande variation.

b. Les dépenses de fonctionnement

Ces dépenses traduisent les priorités politiques de la majorité municipale comme cela a été rappelé auparavant.

Les charges à caractère général (achat de prestations et fournitures) resteront maîtrisées grâce à la poursuite du processus de dématérialisation et au développement de procédures en ligne.

Enfin les charges de personnel resteront stables. Ceci est le résultat d'une gestion prévisionnelle rigoureuse des effectifs et du contrôle de la masse salariale.

2. La section d'investissement

La Ville s'est fixée des règles indicatives prudentielles pour le financement de ses investissements. Il s'agit de garantir un niveau d'autofinancement supérieur à 50% et de limiter le recours à l'emprunt à moins de 30%.

a. Les recettes d'investissement

L'autofinancement auquel s'ajoute le Fonds de Compensation de la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) et des recettes importantes attendues du Fonds de Soutien aux Investissements des Communes (FSIC) mis en place par la Métropole Rouen Normandie permettront de financer une section d'investissement d'un niveau inférieur à celui de l'année précédente. Toutefois, ce montant de crédits voués aux investissements restera élevé par rapport aux communes de notre taille.

b. Les dépenses d'investissement

Les investissements 2020 traduiront les priorités politiques de la Municipalité et honoreront les engagements pris en 2014, qui sont d'ores et déjà lancés. Ils porteront sur les politiques suivantes, avec les principaux projets mentionnés :

L'aménagement des quartiers et la construction et la rénovation de logements :

- Les travaux de construction se poursuivront au clos du Père Jules avec le démarrage de la seconde phase du projet. Celui-ci, implanté sur une superficie de 10 hectares, verra à terme la réalisation d'environ 280 logements répondant aux exigences de qualité architecturale et environnementale et de mixité sociale. Il fait l'objet d'un budget annexe.
- Les programmes de réhabilitation de logements sociaux se poursuivront. Une aide financière importante dont le montant sera déterminé en liaison avec la société Quevilly Habitat permettra de poursuivre le programme d'amélioration de l'habitat et de l'environnement entamé depuis de nombreuses années avec celle-ci.
- La Ville continuera d'attribuer des subventions aux particuliers, propriétaires ou copropriétaires dans le cadre de travaux de ravalement de façade, de remplacement de clôtures, portails et portillons de leur résidence principale.
- La réflexion sur le devenir du site « Allorge » se poursuivra pour définir une perspective pour ce terrain qui deviendra la propriété de la Ville en tout début d'année 2020.

La sécurité des personnes et des biens :

- Aujourd'hui la Ville dispose de 24 caméras dans tous les secteurs. Le réseau de vidéo-protection de la commune sera étendu pour arriver à la création d'un véritable Centre de Sécurité Urbaine d'ici la fin de l'année. Un agent est assigné à cette mission pour un suivi des faits en temps réel. Grand Quevilly est par ailleurs la première commune de la région à mettre en place la vidéo verbalisation. La Ville a aussi doté tous ses agents de caméras piétons.
- Des actions de prévention "opération tranquillité" sont destinées spécialement aux seniors dans les espaces seniors de la ville et animées par des agents de police municipale. Elles seront poursuivies.
- La Ville amplifiera les actions de prévention mises en œuvre en collaboration avec l'APRE afin de poursuivre ses missions d'accompagnement sur la ville grâce à ses éducateurs de rue.
- Dans un tout autre domaine, la Ville mettra en œuvre le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

La culture, le sport, le jumelage et la vie associative :

- La modernisation des deux complexes sportifs de football de la Ville (Chêne à Leu et Delaune) fera l'objet d'une inscription de crédits importante.
- Le théâtre Charles Dullin fera l'objet d'une requalification qui bénéficiera de financements significatifs de la part de la Métropole dans le cadre du dispositif « projets de territoire ».

- La modernisation du centre nautique engagée en 2019 se poursuivra pour s'inscrire dans le programme de financement métropolitain (FAGIP).
- Des travaux de réhabilitation seront réalisés au gymnase Tabarly.
- La salle SESAM sera adaptée à son utilisation désormais mutualisée entre plusieurs associations (Judo-Club, Fit'up Training, ALCL-Capoeira, Profession Sports Loisirs...).

L'aménagement des quartiers, l'entretien, la propreté et l'environnement :

- La Ville poursuivra ses plans pluriannuels d'entretien et de rénovation des bâtiments mais aussi d'économies d'énergies (chauffage, menuiseries extérieures, toitures).
- La politique de l'arbre sera poursuivie, avec de nouvelles plantations et la recherche d'une bonne articulation entre fonctionnalités urbaines et préservation de l'environnement.
- De nouveaux carrés, permettant un entretien respectueux de l'environnement, seront créés dans l'extension du cimetière.

La petite enfance, l'éducation et la jeunesse :

- Comme chaque année, dans le cadre de son programme pluriannuel, la Ville s'attachera à la requalification d'une école et à la réfection d'une cour d'école.
- Des travaux d'amélioration seront conduits sur plusieurs structures d'accueil de mineurs (crèche Delacroix, centre de loisirs, Espace Jeunesse...).

Conclusion

La situation budgétaire en 2020 est le fruit des efforts de gestion et de prévision engagés par la Ville depuis de nombreuses années et poursuivis tout au long du mandat en cours.

Les dépenses de fonctionnement sont stabilisées et la masse salariale maîtrisée.

Au niveau de l'investissement, sans remettre en cause l'excellente situation financière de la commune, 2020 verra la réalisation de gros chantiers dans les écoles et les équipements sportifs et le lancement de plusieurs grands projets (théâtre, piscine).

L'action de la Municipalité s'inscrit dans la continuité et traduit ses priorités politiques et ses engagements. Ce travail s'inscrit dans un souci permanent de maintenir les équilibres financiers et préserver les marges de manœuvre futures.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal prend acte :

1. De la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2020,

2. De la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2020 organisé en son sein.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

N. ROULY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

Accusé de réception en préfecture
076-217603224-20191015-1510201908-DE
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019